

COMMUNIQUE DE PRESSE

Influenza aviaire : retour au niveau de risque « faible »

Sur la base de l'avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments en date du 9 avril 2008, et compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire au Royaume-Uni et en Suisse, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé d'abaisser, à compter de ce jour, le niveau de risque épizootique en matière d'Influenza aviaire de "modéré" à "faible".

Dans ce cadre, les mesures qui s'appliquent à l'ensemble du territoire national sont les suivantes :

- les rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, concours...) sont de nouveau autorisés
- le confinement des oiseaux ou leur mise sous filets ou la mise en place de mesures alternatives n'est plus obligatoire
- le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau sont à nouveau autorisés

Les mesures qui continuent de s'appliquer à l'ensemble des communes de l'Isère concernent :

- la surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages ;
- la surveillance clinique des élevages ;
- la limitation des contacts entre oiseaux sauvages et oiseaux domestiques ;

Contact : Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Isère

CONTACT PRESSE



04.76.60.33-44



04.76.60.32.37



communication@isere.pref.gouv.fr